

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1987

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône - Prolongation de la durée de 18 mois - Avenant n° 5 au cahier des charges

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-1987**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône - Prolongation de la durée de 18 mois - Avenant n° 5 au cahier des charges**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté du 8 juillet 1987 de monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon a obtenu une concession pour l'aménagement, la mise en valeur et l'utilisation des berges du Rhône et de la Saône pour une durée de 30 ans.

Dans le cadre de cette concession, l'État, puis Voies navigables de France (VNF) à partir de 1999, a mis à la disposition de la Communauté urbaine une partie de son domaine public fluvial pour "l'établissement et l'exploitation d'équipements destinés à favoriser le stationnement et la desserte de bâtiments et établissements flottants". Le périmètre concerne essentiellement la rive gauche du Rhône dans la traversée de la Ville de Lyon et une petite partie de la rive droite de la Saône.

Les objectifs de la Communauté urbaine étaient les suivants : maîtriser l'urbanisation, contrôler les activités, réaliser les aménagements et les services nécessaires. La concession devait lui permettre :

- d'équiper les quais pour l'accueil et le stationnement des bateaux,
- d'aménager les espaces publics au bord de l'eau,
- d'assurer le nettoyage et l'entretien des ouvrages,
- de délivrer des autorisations d'amarrage,
- de percevoir des redevances de la part des occupants.

Cette concession prend fin de plein droit le 8 juillet 2017. Elle ne prévoit pas de tacite reconduction. A la fin de la concession, en vertu des termes du contrat, le concessionnaire "est tenu de remettre à l'autorité concédante, en bon état d'entretien, les ouvrages et les équipements de la concession".

Des différents échanges engagés entre la Métropole de Lyon et VNF, il ressort la volonté partagée d'étudier les modalités de poursuivre cette forme de partenariat. Les discussions portent et porteront sur :

- les objectifs des partenaires et les conditions financières,
- la mise en place d'un nouveau mode contractuel, la concession n'étant plus adaptée au regard de l'objet et de la nécessité de mise en concurrence,
- la durée et éventuellement le périmètre.

Au regard des investissements importants consentis sur le domaine public fluvial, la Métropole sera également attentive à ce que ses objectifs en matière de qualité d'espaces, de paysage et d'entretien, mais aussi sa volonté de développer un rapport favorable entre les recettes perçues et les dépenses inhérentes à l'aménagement et l'entretien, puissent être pleinement atteints.

A ce stade de la négociation, l'échéance de la concession n'est pas compatible avec la conclusion d'un accord et d'un nouveau dispositif contractuel.

Aussi, en accord avec VNF, il est proposé de prolonger de 18 mois la concession actuelle d'aménagement par un avenant n° 5, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône. Ce délai permettra de préparer et conclure un nouveau contrat qui sera soumis au Conseil pour être effectif au 1er janvier 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 5 de prolongation de la concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône pour une durée de 18 mois, jusqu'au 31 décembre 2018, à passer entre la Métropole de Lyon et Voies navigables de France (VNF).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 juillet 2017.